

ACTUALITÉ

Communiqué de presse - U.N.A.A.P.E. - 09.10.2012

L'U.N.A.A.P.E. communique sur le rapport de la concertation

L'U.N.A.A.P.E. a pris connaissance du rapport de la concertation sur la refondation de l'École de la République remis le vendredi 4 octobre au ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon par Nathalie Mons, Christian Forestier (président du CNAM), François Bonnaud (président de la région Centre) et Marie-France Colombani (écrivaine et journaliste) rapporteurs.

Dès le début de la concertation, le mouvement autonome de parents d'élèves U.N.A.A.P.E. a décliné ce qu'il entendait par refondation de l'École de la République :

Refonder l'école c'est bâtir des projets pour tous les enfants : en prenant en compte leur diversité sociale, leur spécificité individuelle exprimée dans les différentes façons d'apprendre et de comprendre, les considérer au travers de l'ensemble de leurs compétences et la promesse d'un potentiel.

Refonder l'école c'est prendre en compte l'évolution, les transformations profondes de la société, de l'environnement, des technologies, des structures familiales, des mentalités et des métiers.

Refonder l'école c'est l'occasion de changer, de faire évoluer des paradigmes anciens et dépassés. Les missions et les moyens de l'école doivent évoluer pour répondre aux exigences de son temps car Refonder l'école ce n'est pas toujours « plus de la même chose ».

Refonder l'école c'est se donner les moyens de mettre en place dès aujourd'hui, une transition qui permette d'avoir une école qui réponde aux exigences et la réalité du 21^{ème} siècle.

Contribuer à cette concertation n'était pas mettre en avant les contributions, les propositions ou les interventions du mouvement autonome de parents d'élèves U.N.A.A.P.E., mais bien d'**être présents** dans les travaux relatifs à la nécessaire transformation, évolution du système éducatif de ce début du XXI^{ème} siècle dans l'École de la République.

Le rapport de synthèse de la concertation, retranscrit parfaitement la teneur et l'ambiance des débats. Débats simples, sereins, entre majoritairement des professionnels de l'éducation nationale qui ont échangé avec leur administration.

Cette concertation a donné lieu à des interventions constructives, parfois touchantes, montrant des personnels de l'éducation défendant leur métier, valorisant leur profession avec beaucoup d'émotion.

En première partie, ce rapport fait le bilan de notre système éducatif. Un bilan qui n'est pas contestable, qui montre que, malgré des politiques éducatives souvent peu cohérentes entre elles, l'école a su prendre en compte les naturelles évolutions de notre société et a fait progresser l'éducation dans son ensemble.

La suite du rapport fait état, de ce sur quoi, nous allons devoir influencer le cours de l'évolution de l'École de la République pour que celle-ci affronte le XXI^{ème} siècle en apportant des solutions, des améliorations qui s'imposeront au cours des années à venir. L'école a besoin de cohérence, l'ensemble des acteurs ont besoin de cohérence. L'architecture des études de la maternelle au lycée doit être remise en question. Cette concertation ne ressemble pas aux précédentes consultations sur l'école. Elle a incontestablement moins fait participer directement les acteurs de terrain. L'école, les professionnels de l'éducation avaient sans doute besoin de cette concertation posée. Les parents d'élèves de l'U.N.A.A.P.E. ont apprécié de pouvoir y participer.

Cette concertation se caractérise surtout par le vaste éventail des sujets qui ont été traités et pas seulement abordés.

Cette concertation porte en elle une **nouvelle architecture des études** de la maternelle au lycée. Mais elle ne pourra se réaliser sans un minimum de cohésion sur l'ensemble du système scolaire.

Cette concertation s'inscrit dans une volonté politique qui devra tout mettre en œuvre pour réussir à donner aux élèves, dont elle a la charge, toutes les chances de se construire en homme et femme libre.

Nous, parents d'élèves autonomes, **affirmons notre disponibilité pour parvenir à la réussite de la refondation, dans l'objectif de construire l'école du XXI^{ème} siècle.** Les parents d'élèves autonomes U.N.A.A.P.E. s'impliqueront dans le rôle qui est le leur, celui de l'accompagnement éducatif des enfants vers leur autonomie et du partenariat en tant que membre de la communauté éducative et ce en maintenant notre spécificité de parent et uniquement de parent.

Sophie FONTAINE, présidente



(© Julien Brunner - Fotolia.com)

Union
Nationale
des Associations
Autonomes
de Parents
d'Élèves.

N°156

OCTOBRE / NOVEMBRE / DÉCEMBRE 2012

* Association loi 1901, habilitée par le Ministère de l'Éducation nationale, reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

U.N.A.A.P.E.

42, rue Carvès • 92120 Montrouge

Tél. : 01 40 92 16 61 ou 09 51 74 68 92

E-mail : secretariat@unaape.asso.fr

Site internet :

<http://www.unaape.asso.fr>

Directeur de Publication

Sophie Fontaine.

Dépôt légal : Décembre 2012

Ont participé à la rédaction :

Daniel Altmeyer, Marie-Christine Buge-Longour, Yannick Caron, Béatrice Chesnel, Jean-Christophe Cotta, Claire Delamarre, Noël Delettre, Lucien-Michel Diméglio, Sophie Fontaine, Anne Molard, Chantal Wacquart.

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemples et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant-cause est illicite » (alinéa 1er de l'art. 40 Cette présentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

Création et réalisation : BUYSSELL®

51 avenue Jean Moulin • 75014 Paris

Imprimeur : GRAI ETIQUETTE

1, rue des Frères Lumière - B.P.1621

68016 Colmar cedex

Tél. 03 89 21 12 21

Crédit photos :

fotolia.com et U.N.A.A.P.E.

N° d'ISSN : 0183-6404